

Francis Rambert
et Anne-Marie Romero

Révolution culturelle dans les rangs des ABF : les architectes des bâtiments de France, traditionnellement considérés comme les « gendarmes du patrimoine », comme les empêcheurs de « bâtir en rond » par nombre d'architectes et d'élus, semblent décidés à s'ouvrir à la modernité. Leur dernier colloque européen, qui s'est tenu à l'automne, à Montpellier, a donné le ton en choisissant pour thème « Architecture et arts contemporains ». La guerre froide entre les tenants de la « charte de Venise », bible de la protection, et la « charte d'Athènes », credo des modernes, semble terminée. Entre conservation et création, le « mur de Berlin » est tombé.

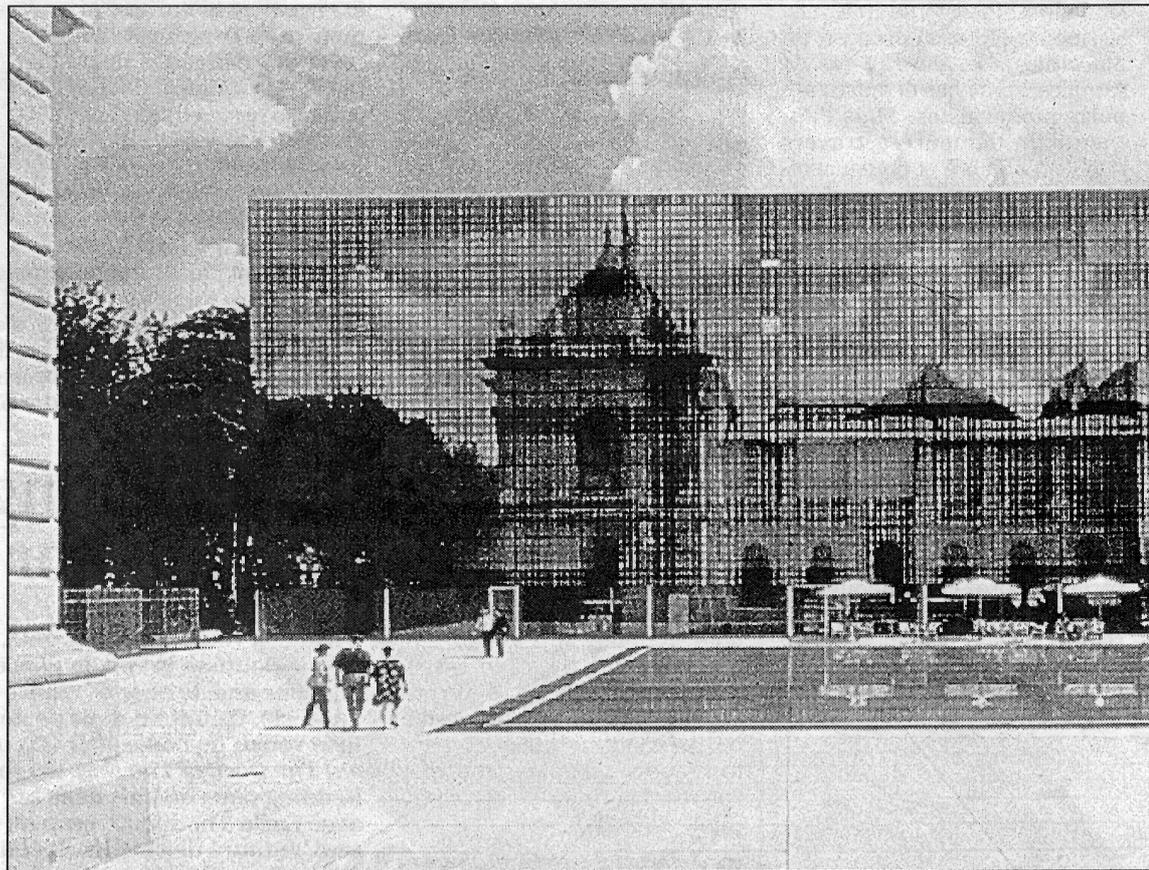
On peut y voir la conséquence naturelle, voire logique, de la fusion au sein du ministère de la Culture, en 1996, de deux domaines longtemps écartelés, l'architecture et le patrimoine. La première était représentée par les urbanistes de l'Etat, cinquième roue du carrosse du puissant ministère de l'Équipement. Quant au patrimoine, il était un bastion bien gardé, rue de Valois, par les ABF.

La réforme est venue briser un demi-siècle d'esprit de corps, changeant même, symboliquement, le nom des acteurs. Les

Les ABF contrôlent le paysage urbain dans les zones de patrimoine protégé

uns et les autres s'appelleront désormais architectes et urbanistes de l'Etat (AUE). « Mon projet n'est plus à l'échelle d'une maison, mais d'une commune. Il ne s'établit plus sur un an, mais sur quinze ans », résume Alain Marinos, précurseur et farouche partisan de la réforme, qui opère aujourd'hui en Loire-Atlantique.

Mais qui sont ces ABF si mal aimés ? Créé en 1943, leur corps – réminiscence des architectes des bâtiments du roi – a été intronisé par le régime de Vichy, qui songeait déjà à la reconstruction ! Depuis l'après-guerre, ils assurent donc l'entretien courant des monuments historiques – passant la main aux architectes en chef pour les gros travaux – et, surtout, contrôlent le paysage urbain dans les zones de patrimoine



La confrontation de la modernité au patrimoine est l'un des enjeux du siècle à venir. L'extension d'un bâtiment comme une cimaise de verre géante – en est un exemple réussi. (Photo DR.)

protégé, c'est-à-dire dans le périmètre des 500 mètres qui entourent ces 40 000 édifices distingués...

Or les espaces protégés représentent 6 % du territoire national, 1/6 de certains départements (l'Aisne compte 800 périmètres de protection) et jusqu'à la moitié de certaines villes historiques, comme Fi-

geac, dans le Lot. Ces « ronds bêtes et méchants – en forme de saucisse lorsqu'il s'agit de protéger une voie romaine, par exemple », dit Jean-Lucien Guenoun, ABF du Loir-et-Cher, souvent s'imbriquent – au cœur de Paris plus qu'ailleurs – et définissent une cartographie ahurissante, qui ne laisse que de maigres territoires ouverts à la libre création.

Dans ces « ronds », les 360 ABF qui se partagent le territoire sont appelés à examiner tous les permis de construire. Or un permis de construire en zone protégée, cela concerne aussi bien la réalisation d'un îlot entier que le choix de la teinte des volets – dans l'île de Ré, rouge ou jaune, s'abstenir – ou l'installation d'un Velux sur un toit. « Si l'on en accepte un, explique M. Guenoun, le voisin ne

comprendra pas qu'on lui refuse le sien. Et si l'on cède à tous, c'est tout le quartier, tout le village qui, insensiblement, perdra son caractère, se banalisera... »

Au total, ce sont chaque année entre 4 500 et 8 000 dossiers qui leur passent entre les mains, selon l'importance du département ou du quartier dont ils ont la charge. « On travaille dans l'urgence, dit Brigitte Lelièvre, présidente de l'association nationale des ABF. Nous avons un mois pour répondre ! »

Cette réponse, l'« avis conforme », relève d'un pouvoir régalién, largement contesté. « L'ABF peut opposer son veto, bloquer un projet, rappelle Francis Chassel, ancien chef du Sdap (*) de Paris, mais il ne peut rien imposer, ni prescrire. » Exemple : l'extension douteuse du chef-d'œuvre d'Auguste Perret, le Conseil économique et social, en vis-à-vis du palais de Chaillot. Le « client » voulait un bâtiment de bureaux. Il l'a eu, parfait exemple du banal tertiaire. Or le rôle de l'ABF est de conserver les attributs de la mémoire. Perret doit se retourner

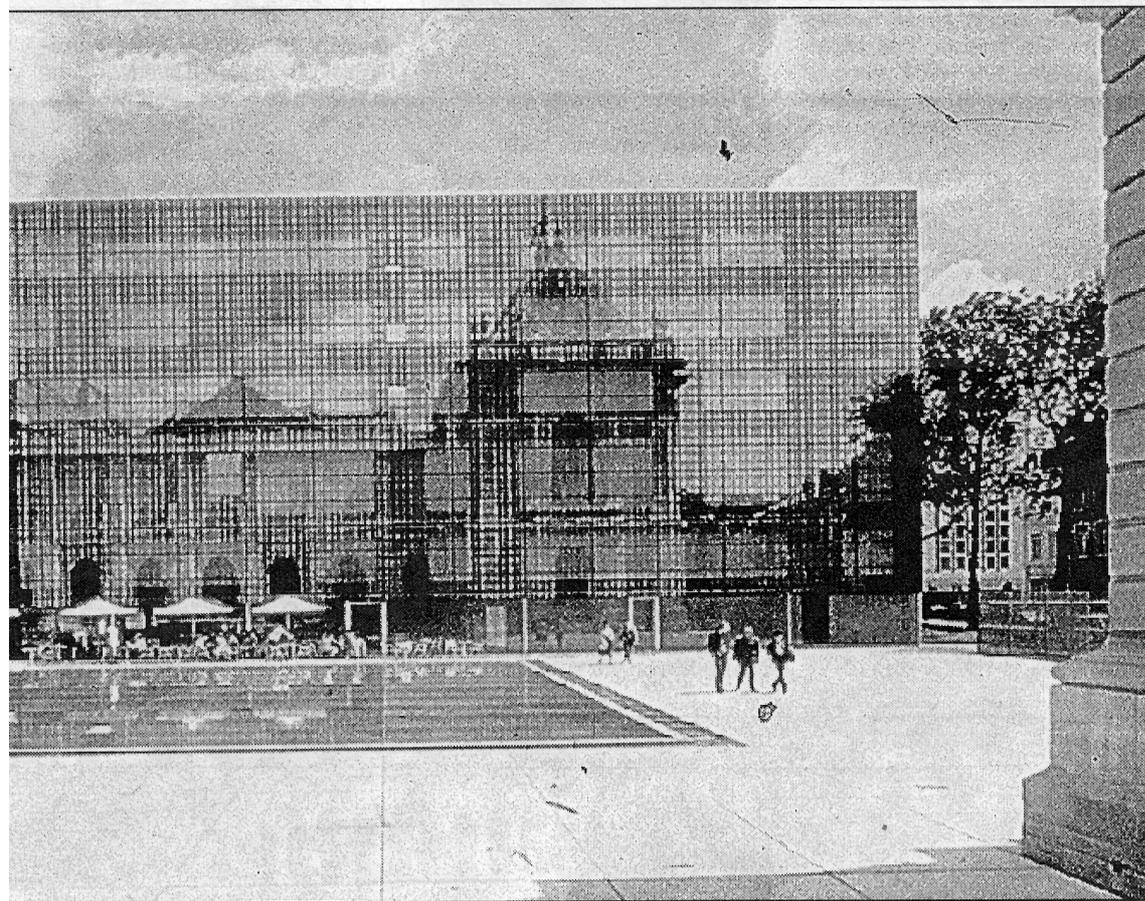
dans sa tombe... La liste des ratages serait longue, ne serait-ce qu'à Paris avec le grand magasin des Trois Quartiers, ex-petit bijou années 30, abâtardi par sa façade défigurée.

« C'est très difficile d'avoir à faire à des législateurs du bon goût, des gens qui vous diraient ce qui est acceptable », regrette Christian de Portzamparc, qui avait dû batailler contre l'ABF pour les façades de son Café Beaubourg.

Mais peuvent-ils vraiment dire non, ces « ordonnateurs de l'architecture ordinaire », selon l'expression de l'historien François Loyer, coincés entre le fer et l'enclume, entre le préfet dont ils dépendent et les élus locaux qu'ils affrontent quotidiennement ?

Le cas vient de se produire dans un département rural, où l'ABF s'opposait à un projet médiocre du conseil général. Celui-ci lui a coupé la maigre subvention qu'il lui accordait jusqu'alors. On en a même vu être « mutés » dans des terres lointaines. « On peut aussi être pris en tenaille à l'approche des élections. Dans ce cas, on joue notre joker. On passe le bébé à

« Établir la règle



du palais des Beaux-Arts de Lille par Ibos et Vitart – ou comment traiter avec élégance

l'inspection générale au minis-tère », ajoute Brigitte Lelièvre. Ce fut le cas récemment à Reims.

Les lois de décentralisation n'ont fait qu'accroître les pressions. Les maires, responsables de la signature des permis de construire, ont trop souvent tendance à se prendre pour des urbanistes.

On pense à un Jacques Chirac, alors maire de Paris, qui déclarait : « *L'architecte en chef des Halles, c'est moi* », à un Georges Frêche, à Montpellier, qui théorise volontiers sur la ville de demain, ou encore à un Didier Baroin, qui, fort de son récent secteur sauvegardé, rêve de médiévaliser tout le centre de Troyes, en imposant un habillage de pans de bois à tous les nouveaux projets !

S'ajoute à cela l'attitude des promoteurs privés qui, par crainte d'un refus, caressent les élus dans le sens du poil. A Levallois, le goût officiel est à la pierre agrafée ? On en agrafe partout. Le manque d'imagination des créateurs, qui ont baissé les bras, la médiocrité de l'architecture « commerciale », la frilosité des élus, la tentation

du pastiche et l'hystérie de certaines associations qui voudraient muséifier la ville, tout cela concourt à rendre la mission des ABF... impossible.

Pourtant, si la sacralisation du patrimoine compte toujours

Les maires ont trop souvent tendance à se prendre pour des urbanistes

ses adeptes dans leurs rangs, comme cela a été le cas à Bordeaux, on note aujourd'hui un nouveau courant d'air frais. « *Il faut être poli avec le patrimoine*, déclare Pierre Chatauret, ABF du Val-de-Marne, *mais ne pas laisser le voisinage faire l'architecture.* »

Et Alain Marinos renchérit : « *Protéger ? Oui, mais contre quoi ? Pas contre la vie. Le concept de développement durable d'une ville a pris le pas. Le XX^e siècle a été celui de la protection des monuments, le XXI^e sera celui de l'urbanisme.* » Toutes les cités

ne sont pas Richelieu (Indre-et-Loire), prédestinée par son plan trop rigoureux à s'étioler dans un abandon solennel. « *Si l'une de nos missions est bien de défendre le patrimoine*, explique Jacques Ernest, chef du Sdap

du Bas-Rhin, *l'autre est de promouvoir l'architecture contemporaine de qualité.* »

Rares sont les cas où, comme avenue Raymond-Poincaré

à Paris, l'ABF Marie Minier a imposé aux promoteurs de travailler avec un architecte reconnu, Frédéric Borel, pour un programme de logements de luxe, à proximité de l'ensemble prestigieux du Trocadéro. « *Nous avons, en effet, plus souvent à lutter contre l'absence de projets*, confirme Nathalie Mesureux, jeune AUE des Ardennes, *que contre l'excès de projets.* »

Que s'est-il donc passé pour que les ABF tiennent ce langage ? Question de génération, sans doute, mais surtout question de formation. Depuis 1993,

les futurs AUE doivent obligatoirement compléter leurs études d'architecture par un cursus à l'École de Chaillot (patrimoine) et à l'École des ponts et chaussées (urbanisme). Cette double culture les rend plus ouverts à concilier, selon la fameuse philosophie de François Barré, ancien directeur de l'architecture et du patrimoine, « *mémoire et projet* ».

« *Réussir la poursuite d'un récit urbain, celui de l'histoire de la ville* », telle est l'ambition de Nathalie Mesureux. La notion de patrimoine s'éloigne du monument isolé pour englober le quartier, voire la ville dans son ensemble. « *L'ennemi*, prévient Alain Marinos, *c'est le magma urbain.* »

Pour l'éviter, les ABF disposent, depuis 1983, d'une procédure originale, que nombre de pays nous envient, la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Cette formule au nom barbare a déjà été appliquée dans des lieux aussi contrastés que Dinard, la Croix-Rousse à Lyon, ou Brest années 50 (voir encadré).

Nombreux sont ceux, maintenant, qui souhaiteraient se décharger des problèmes d'intendance et autres couleurs de façades, pour se consacrer à leur mission d'urbanistes, avec la dimension sociale que cela suppose. « *L'enjeu d'une réhabilitation urbaine, c'est aussi d'empêcher que les quartiers de riches deviennent des ghettos de riches* », s'inquiète Pierre Chatauret, qui a travaillé, avec succès, sur le quartier du Panier, à Marseille.

A Bayonne, au contraire, la préservation des façades de la vieille ville a, paradoxalement, fait fuir une bonne partie de ses habitants. Si l'on ajoute à cela le « *façadisme* » qui fait florès à Paris, notamment, et transforme le cœur des villes en décor d'opérette, solution facile et rassurante, on peut redouter une muséification de la France.

Le débat, aujourd'hui, portant sur le développement urbain durable, appelle des comportements qui dépassent celui de simples censeurs officiels. Les AUE ont la double responsabilité de définir les « *repères* » qui méritent d'être gardés et de favoriser la régénération du tissu urbain. La porte est étroite, mais elle est grande ouverte.

du jeu »



« Établir la règle du jeu »

Historien de l'architecture, directeur de l'École de Chaillot, François Loyer analyse la situation des architectes des bâtiments de France.

« L'ABF est pris entre l'arbre et l'écorce, surchargé de travail et rémunéré comme un maître de conférences mal payé ! » Historien de l'architecture, auteur de nombreux ouvrages sur le patrimoine parisien du XIX^e siècle, directeur de l'École de Chaillot, François Loyer sait de quoi il parle.

« Leur statut est monstrueux, poursuit-il, ils disposent de l'avis conforme, un pouvoir régalién, une arme majeure réservée en principe aux membres du Conseil d'Etat, mais qui se révèle dissuasive. Dans la pratique, elle constitue plutôt, pour les architectes des bâtiments de France, un élément de négociation, la menace étant de faire capoter un projet. » La décentralisation les a considérablement affaiblis : « Dans les années 50, l'ABF pouvait terroriser son monde. Aujourd'hui, c'est le maire qui a le permis de construire. »

En fait, l'ABF peut s'opposer à des évolutions de fonction – « Le Sentier n'existe encore que parce que les ABF tiennent ». Et pourtant, déclare François Loyer, « leur pouvoir n'est rien face aux conditions économiques qui sont en face ». Les exemples ne manquent pas : « Lorsque la maison Larousse, rue du Montparnasse, a voulu mo-

derniser sa façade historique, il y a eu un véritable bras de fer avec l'ABF, qui a finalement dû céder : on a construit un mur rideau en verre, avec de fausses pierres reconstituées, dans un style néokitsch historique épouvantable. »

Autres exemples : la rue Edouard-VII, près des Grands Boulevards, « où l'ABF n'a rien pu faire d'autre que de demander la conservation des façades ». L'Olympia, « dont les promoteurs ont obtenu le déplacement de 6 mètres, parce que la Ville exigeait un parking pour les cars. L'ABF n'a pu que compter les points » ! Mission impossible ? « L'ABF, qui devrait être l'arbitre, n'est généralement pas en position de le faire. Ce sont les politiques qui arbitrent. L'ABF propose, le maire dispose. Et, comme les maires souhaitent plaire à l'élément le plus stable, le plus âgé de leur électorat, ils ne font rien. » François Loyer s'explique : « L'identification patrimoniale se fait beaucoup trop, en effet. On aurait tendance à tout protéger, parce qu'il y a une bonne raison pour tout : soit c'est historique, soit c'est artistique, soit c'est un lieu de mémoire urbaine. En suivant la pensée de Ruskin, pourquoi ne protégerait-on pas une favela brésilienne ? »

L'exemple du quartier de l'Estaque, à Marseille, illustre cette difficulté. « L'Estaque, c'est un quartier crasseux, bâti par les réfugiés arméniens entre les deux guerres. C'est un exemple inimitable d'ar-

chitecture spontanée, de constructions en briques de 22 mm. Or cette architecture n'en est pas une, c'est une culture. On passe là du patrimoine à une réalité virtuelle. Et on demande à l'ABF d'élaborer un règlement pour reconstruire l'impossible. »

Alors, que faire, se demande François Loyer ? « Le conserver en l'état, mais restauré ? Il deviendra un quartier bourgeois, « branché », et changera d'esprit. Regardez le Marais. Pas une pierre n'a changé et tout a changé. Le Marais a été pétrifié pour un autre usage, parce que le secteur sauvegardé est arrivé trop tard. Il aurait fallu aérer le bâti d'abord. »

Et il conclut : « Les ABF d'autrefois pensaient qu'ils allaient pouvoir redessiner la ville. (N'oublions pas que c'étaient leurs ancêtres, les architectes des bâtiments du roi, qui avaient conçu les quais de Bordeaux.) Ils ont cru qu'ils feraient du projet. C'était une erreur. Leur vrai métier, c'est d'établir la règle du jeu, de mettre à jour les codes. »

Avoir une doctrine claire, c'est ce que tous les acteurs attendent d'eux. « Etre ABF, c'est un métier d'intellectuels sensibles, pas un métier de créateurs. Les ABF sont des identificateurs du patrimoine et c'est un rôle extraordinaire. »

F. R. et A.-M. R.

Prochains articles : les exemples de Reims, Bordeaux, Ancenis.